



Récidive de conduite sans permis

Par **rotax85280**, le **25/12/2012 à 04:36**

Bonjour a tous,rnrnVoila ma petite histoire.rnrnJe me suis fait arrêter après un délit de fuite pour conduite sans permis.rnJe me trouvais sur une moto homologué de 125cc, ayant déjà été condamné pour des faits similaires (9/10 fois)...[smile17] rnJe repasse en convocation au Tribunal de Grande Instance en fin Janvier 2013, je suis actuellement en train de passer mon permis de conduire, si tout ce passe bien je devrait le passer première semaine de Janvier 2013.rnJe m'attend donc a avoir une peine similaire à mes peines antérieur... Amende et interdiction de passer le permis de conduire.rnMais si j'ai le permis.. Je risque une suspension, annulation, au autre...??[smile7]rnrnMerci pour votre aide!

Par **Tisuisse**, le **25/12/2012 à 19:43**

Bonjour,rnrnVous allez écoper d'une interdiction de passer tout permis pour une très longue durée et, si entre-temps, vous avez obtenu votre permis, il vous sera annulé directement ou suspendu pour un certain temps.rnrnEtant multi-récidiviste de la conduite sans permis, vous aurez aussi la confiscation de votre voiture et risquez 4 ans de prison.